

Conseil municipal du jeudi 07 mai 2026

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 07 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Athée, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence de Madame le Maire, Nadine MARTIN-FERRE.

Présents : Mme MARTIN-FERRÉ Nadine – Mme PESCHÉ Nicole – Mme CHAMPION Kalyne – Mme COUPÉE Justine – Mme FERTÉ Aurélie – Mme ROBIN Véronique – M. GIRAUD Marc – M. DESMONTILS Olivier – M. MANIGLIER Xavier, M. LAMY Anthony – M. PAILLARD Alain

Excusé :

Non excusé :

Secrétaire : Mme FERTÉ Aurélie

➤ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 02 AVRIL 2026

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 02 avril 2026.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ Délibération n° 20260507_01 DESIGNATION DES REPRESENTANTS TEM

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33 et L5211-1 ;
Vu l'article 7.1 et suivants des statuts de Territoire d'énergie Mayenne, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral en date du 15 mai 2025 ;

Considérant que la commune de Athée est membre de Territoire d'énergie Mayenne (TEM),
Considérant que, conformément aux articles précités, il appartient au Conseil municipal de désigner en son sein **un (1) représentant titulaire et un (1) représentant suppléant,**

Considérant que ce binôme de représentation siègera au Corps électoral du Territoire du Pays de Craon pour élection en son sein des délégués titulaires et suppléants qui siégeront au comité syndical de TEM,

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un (1) représentant titulaire et un (1) représentant suppléant de la commune de Athée auprès de Territoire d'énergie Mayenne, comme suit :

M. Xavier MANIGLIER, Représentant titulaire

M. Olivier DESMONTILS, Représentant suppléant

➤ Délibération n° 20260507_02 DÉLÉGUÉS CNAS

Le conseil municipal procède au renouvellement des délégués communaux au Comité National d'Action Sociale pour les 6 années à venir.

Madame Nadine MARTIN-FERRÉ assurera cette fonction pour le collège des élus.

Madame Alicia GENDRY assurera ce poste pour le collège des agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité, la désignation des représentants ci-dessus au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

➤ **Délibération n° 20260507_03 FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE DE COSSÉ-LE-VIVIEN 2025/2026**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la participation des frais de scolarité de l'année 2025/2026 pour l'école de Cossé-le-Vivien.

Cette participation financière s'élève à 1 695 € par élève de maternelle et concerne trois enfants et 467 € par élève en élémentaire concernant trois enfants de la commune.

TOTAL : 6 486 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

- **DE FINANCER** les frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Athée et scolarisés à Cossé-le-Vivien

➤ **Délibération n° 20260507_04 DÉSIGNATION TITULAIRE ET SUPPLÉANT CLECT**

La Communauté de communes demande de leur communiquer les membres de la CLECT « Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées » pour la Commune, représenté par un titulaire et un suppléant.

Dans cette perspective, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

- **Titulaire :** Nadine MARTIN-FERRÉ
- **Suppléante :** Kalyne CHAMPION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la désignation des représentants ci-dessus à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

➤ Questions diverses

Facebook

Création prochaine d'une page Facebook dédiée à la commune. Cette page permettra de diffuser des informations relatives à la vie communale, aux événements, aux travaux, aux démarches administratives et aux différentes actualités de la commune.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette initiative.

Contribution voyage scolaire

La commune de Cosme demande une contribution financière dans le cadre d'un voyage scolaire.

Résultat du vote :

- Refus : 8 voix
- Pour : 2 voix
- Abstention : 1 voix

Le Conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Opération « Argent de Poche »

Le Conseil municipal émet un avis favorable au renouvellement de l'opération « Argent de Poche » sous réserve :

- d'un minimum de trois jeunes inscrits (nés en 2009 et/ou 2010)
- de la présence d'un nombre suffisant d'encadrants pour assurer le bon déroulement des activités

Pot de départ de la secrétaire de mairie

Un pot de départ en l'honneur de Florence LHOMMEAU, sera organisé le samedi 6 juin à 11 heures.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

Référent organisation des 30 ans de la Rincerie

Le Conseil municipal nomme M. Marc GIRAUD référent pour l'organisation des 30 ans de la Rincerie.

Commémoration

La cérémonie de commémoration du 8 mai se déroulera à 10h30 au cimetière communal.

Les membres du Conseil municipal sont invités à y participer.

La date de la prochaine séance est fixée au 11 juin 2026.

La réunion s'est achevée à 21h46.

SIGNATURES

Le Maire

Nadine MARTIN-FERRÉ



Secrétaire de séance

Aurélie FERTÉ

